

Les langues de colonisation et leur impact en Afrique sub-saharienne

Jean NSONSA VINDA¹

jeannsonsa@yahoo.fr

Résumé

La colonisation de l'Afrique a dépossédé les élites de leurs propres langues au profit des langues des colonisateurs, laissant les masses peu ou pas scolarisées. Que faire pour conduire le continent au développement, étant donné la coupure existant entre les masses et le savoir moderne véhiculé par ces langues des anciens colonisateurs ?

Mots clés : colonisation, langues, Afrique, politique linguistique, développement.

Introduction

L'Afrique est le seul continent où l'on parle des pays anglophones, francophones et lusophones sans qu'on s'aperçoive que ces expressions indiquent l'acceptation de la satellisation culturelle et politique. Si les pays anciennement colonisés associent leur identité aux langues de colonisation, c'est que l'impact de la colonisation dans le domaine linguistique est très prégnant.

La situation actuelle est la conséquence de l'exclusivisme linguistique imposé par les colonisateurs. Il a existé, à l'époque coloniale, deux politiques linguistiques distinctes en apparence mais identiques par rapport à l'enjeu.

Les Français et les Portugais ont tenté d'assimiler totalement les colonisés à leurs cultures. Ils ont imposé leurs langues à toutes les couches de la population et à tous les secteurs de la vie, spécialement au système éducatif. Par contre, les Anglais et les Belges avaient institué un système colonial insidieux en matière de langues. Ils ont permis aux langues autochtones de continuer à servir dans la communication interne et même dans l'intercommunication proche selon les circonstances.

Ce fut le cas notamment au Congo belge où l'on a utilisé les langues autochtones dans les écoles primaires. Mais le fait d'avoir limité leur utilisation au niveau de l'enseignement primaire et de la communication des masses populaires a contribué à les inférioriser davantage vis-à-vis du français dont la maîtrise était vue comme le critère d'admissibilité au sein de l'élite intellectuelle.

Tous ceux qui utilisaient correctement le français étaient situés, par une sorte de cooptation sociale, au-dessus des masses populaires qui s'exprimaient dans les langues vernaculaires. Ainsi, le système colonial belge a favorisé, comme les systèmes français et portugais, la langue du colonisateur appelée à supplanter progressivement les langues indigènes.

1.-Colonisation et problématique linguistique

1.1 L'acculturation des élites

L'élimination des langues africaines au profit des langues européennes de grande diffusion est toujours envisagée même en cette période postcoloniale. Ainsi, Pierre Laurent, alors Directeur Général des relations culturelles, scientifiques et techniques au Ministère français des Affaires étrangères faisait observer ce qui suit :

« En Afrique noire et à Madagascar, [...] l'absence d'une langue autochtone largement répandue permet au français de s'insinuer à travers les particularismes nationaux; il n'est pas exclu que, dans une ou deux générations, un phénomène de submersion linguistique analogue à celui qui eut lieu en Gaule il y a deux millénaires conduise ces pays à une francophonie presque complète »².

¹ Jean Nsonsa Vinda est Professeur émérite à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Kinshasa (RD Congo).

² Pierre Laurent cité dans *Langues et Politique de langues en Afrique noire*, NUBIA/UNESCO, Paris, 1977, p. 18.

Le caractère élitiste et classogène des langues européennes provient du fait que leur connaissance confère la présomption de la compétence. Ceux qui parlent ces langues étrangères avec aisance sont vus comme des détenteurs du savoir. Ils sont à la fois admirés et enviés. C'est pourquoi c'est une fierté pour les parents, même illettrés, d'entendre leurs enfants parler les langues européennes les plus prestigieuses. Cette fierté qu'on constate chez les individus se vérifie aussi au niveau des pays. Certains pays africains considèrent comme un honneur le fait d'appartenir à une aire linguistique héritée de la colonisation. La RDC, par exemple, s'affiche comme deuxième pays francophone du monde même si la réalité dément cette affirmation puisque les francophones ne sont ici qu'un îlot dans l'océan des locuteurs des langues nationales. Il est évident que la maîtrise du français est très limitée au sein des populations congolaises.

Quand on dit que le français est la langue qui permet aux Congolais d'ethnies différentes de se comprendre, cela n'est vrai que pour les lettrés pour qui, d'ailleurs, le français restera, sans doute, pendant très longtemps encore l'instrument privilégié de l'intercommunication et de l'expression scientifique et culturelle. Néanmoins, on ne peut s'empêcher de croire qu'il dresse un écran entre le peuple et l'appareil administratif, économique et politique.

N'ayant pas la maîtrise du français, les masses se trouvent dans l'impossibilité d'accéder à une bonne compréhension des mécanismes du monde administratif et économique. Elles ne peuvent pas non plus participer activement à la vie politique de leur pays.

Au parlement, la langue de travail demeure le français. Les députés qui n'en ont pas une connaissance suffisante sont frustrés parce qu'ils ne peuvent pas participer aux débats qui se passent dans cette langue. Il en est de même pour le peuple qui ne comprend pas les débats télévisés ou radiodiffusés en langue française. Cela est vrai dans tous les autres pays africains où la langue officielle (langue étrangère) n'est pas maîtrisée par la majorité du peuple.

En Angola, malgré la politique d'assimilation linguistique à outrance menée par le pouvoir colonial, le portugais n'a pas réussi à supplanter définitivement les langues autochtones. Aujourd'hui, un effort louable est entrepris pour les revaloriser. Toutefois, il y a un paradoxe qu'il convient de relever. Au moment où l'on tente de reconnaître l'importance des langues africaines, la maîtrise du portugais devient un critère d'angolanité. Il y a là une menace réelle et permanente pour les langues nationales telles que le cokwe, le kikongo, le kimbundu, etc. Ce sont ces langues qui sont pourtant porteuses des cultures populaires originales et sont à même d'exprimer plus adéquatement l'identité angolaise.

L'impuissance des autorités politiques à concevoir une politique linguistique nationaliste reflète l'attitude de beaucoup d'intellectuels angolais qui se gênent de pratiquer les langues du terroir de peur d'être taxés d'arriération (attitude rétrograde). Ce comportement qui caractérise surtout l'élite extravertie traduit le snobisme propre à des gens en situation de dominés culturels. Ils aspirent à ressembler au dominant qui, à leurs yeux, représente l'étalon du progrès. Un tel comportement trouve l'explication dans le substrat idéologique de la formation acquise dans un système éducatif conçu pour magnifier les valeurs de la culture ou de la civilisation imposée.

Cette vision est intériorisée par beaucoup d'Africains qui renoncent à leur culture qu'ils considèrent comme un obstacle à leur intégration dans le monde moderne. Dans cette perspective, les langues africaines sont abandonnées au profit des langues dites de la modernité. Ils trouvent même normal de déformer leurs patronymes pour effacer toute trace de leurs racines africaines. Le colonisé mental a honte à reconnaître et à afficher la culture qui a forgé la personnalité foncière de son peuple. Accepter ses origines, c'est assumer ce que l'on est. Cela confère la dignité et l'assurance. Car la culture, c'est l'âme d'un peuple et aucun peuple ne peut connaître le progrès s'il renie son âme. Ainsi, la créativité est fonction de la libération culturelle et celle-ci commence par la réhabilitation des langues nationales, ce qui est une urgence pour le développement de l'Afrique. Car les pays ne pourront être délivrés de la servitude de l'ignorance qu'à travers leurs propres langues³.

1.2 Développement : le rôle de la langue

La Conférence mondiale des droits linguistiques, tenue en juin 1996 à Barcelone (Espagne) a consacré la reconnaissance des droits linguistiques comme droits fondamentaux de l'homme. Le désir de sauvegarder la langue de son peuple est donc tout à fait légitime. Il est conforme à la Déclaration des droits linguistiques qui est le corollaire de la Déclaration universelle des Droits de l'homme votée par les Nations Unies le 10 décembre 1948. C'est dire que personne n'a le droit de disgracier la langue d'un peuple en freinant ou en arrêtant sa promotion. En Afrique, les langues européennes ne sont l'apanage

³ François Lumwamu, *Essai de morpho-syntaxe systématique des parlers kongo*, Paris, Ed. Klincksieck, p. 1973, p. 1.

que d'une minorité et ne peuvent pas conduire le continent au développement étant donné la coupure existant entre les masses et le savoir moderne véhiculé par ces langues.

Aucune langue étrangère ne saurait jouer, avec autant d'efficacité, le rôle de transmettre le savoir. Ainsi se justifie l'insistance sur les langues africaines qui doivent devenir des instruments de développement. Or, le développement doit être collectif, raison de plus pour utiliser les langues de masse. Il est inconcevable que la minorité qui acquiert des connaissances à travers les langues étrangères et qui demeure satellisée de l'extérieur puisse assurer le développement de l'Afrique. Celui-ci se réalisera si l'on permet aux masses populaires de bénéficier de l'apport de la science et de la technologie en utilisant, pour leur diffusion, les langues locales. Pathé Diagne dit justement à ce sujet :

*« Il n'est d'ailleurs aucun exemple de pays où la diffusion des connaissances modernes, par une langue étrangère, va de pair avec un développement ou une croissance économique, qui associent les autochtones à la production, à la répartition des richesses, à l'élargissement du capital et à la prospérité d'un espace économique autochtone ».*⁴

En fait, l'Afrique n'a besoin que d'un savoir moderne et non pas de langues d'ailleurs pour se développer. Il faut tout simplement adapter ses langues aux nouvelles réalités au lieu de leur préférer l'anglais, le français ou le portugais. L'avantage que ces langues étrangères (en tant que véhicules de la modernité) ont sur les langues africaines ne vient pas d'une disposition particulière, mais d'une adaptation progressive aux réalisations accomplies par les communautés qui les utilisent. Les langues africaines peuvent également s'adapter à la modernité en ajoutant à leur corpus des termes nouveaux pour aborder les concepts suscités par le développement économique, scientifique et technologique.

La place trop importante accordée aux langues européennes peut être considérée comme un abandon de souveraineté de la part des pays africains d'autant plus que ces langues n'ont pas atteint un seuil d'irréversibilité pour qu'elles puissent exclure toute autre option linguistique.

La plupart des pays africains sont plurilingues et certaines personnes croient que cette situation est un handicap pour le développement et pour l'unité nationale. Il s'agit là d'un argument de mauvaise foi. La Suisse qui a quatre langues n'est pas moins développée ni moins unie que des pays unilingues comme l'Irlande, l'Italie, le Portugal, etc.⁵ on peut citer aussi le cas de la Belgique où coexistent Flamands et Wallons. Même en France, il n'y a pas d'unité linguistique parfaite :

*« La tradition unitaire et centralisatrice des divers régimes successivement installés à Paris a eu beau maintenir en sommeil les régionalismes du pays, il n'empêche que plusieurs millions de Français parlent basique, breton, provençal, catalan, alémanique ou flamand, sans que la cohésion de la nation ait jamais pour cela été mise en péril ».*⁶

1.3 La situation postcoloniale en RD Congo

La République Démocratique du Congo a une superficie qui dépasse celle de l'Union européenne. Celle-ci compte plusieurs langues et pourquoi trouverait-on anormal que la RDC ait plusieurs langues également. Certes, l'unilinguisme est préférable au plurilinguisme. A ce sujet, je fais remarquer que l'unification linguistique est plus avancée en RDC que dans l'Union européenne. On a, en RDC, ce qu'on appelle un plurilinguisme à langues dominantes régionales.

Le colonisateur avait réduit le paysage linguistique à quatre principales langues ayant le statut de langues nationales : ciluba, kikongo, lingala et swahili. Ce sont là les grands véhicules qui jouent le rôle de langues régionales. Elles constituent un moyen de communication interethnique et trois d'entre elles (kikongo, lingala et swahili) franchissent les limites du territoire de la RD Congo. Le kikongo est parlé en Angola, en République du Congo et un peu au Gabon. Le lingala est parlé en République du Congo et un peu en Centrafrique. On parle swahili aussi au Kenya, en Ouganda et en Tanzanie.

Utilisées, pendant la période coloniale, dans le bilinguisme élémentaire, ces quatre langues nationales auraient pu se substituer progressivement au français surtout sur le plan interne mais tel ne fut pas le but du colonisateur. Pour le moment, ces langues retenues par le choix du colonisateur demeurent toujours

⁴ Pathé Diagne, « Langues africaines, développement économique et culture nationale » in *Présence Africaine*, n° spécial, 3^{ème} trimestre 1971, p. 376.

⁵ Il faut rappeler ici qu'un pays en situation de plurilinguisme a intérêt à adopter une forme étatique susceptible d'assurer l'épanouissement des identités particulières. La Suisse avait opté, depuis le XIII^{ème} siècle, pour le confédéralisme qui lui a permis d'éviter des conflits linguistiques. La Belgique a adopté, en 1989, le fédéralisme pour mettre un terme à des conflits linguistiques intermittents.

⁶ D.F. Sakiliba, « *Présence Africaine*, n°13, avril-mai 1957, p. 67.

dans leur statut d'infériorité par rapport au français. Non adaptées à la modernité, elles ne sont pas en mesure de remplir pleinement le rôle de langues de développement et risquent purement et simplement la disparition au profit notamment de la pidginisation.

Il y a des pidgins à base de langues africaines comme le « monokutuba » pratiqué en République du Congo et en République

Démocratique du Congo. Bien qu'il ait l'avantage d'un parler interethnique, il n'est en réalité qu'une déformation de la langue naturelle. En plus, il y a quatre appellations pour désigner ce parler : « kituba », « kikongo ya leta » (kikongo ya l'État), « monokutuba » et « ikeleve ». Tout ceci fait découvrir l'imprécision qui caractérise ce parler fabriqué par le colonisateur qui n'a pas su suivre les subtilités du kikongo naturel. C'est donc un parler artificiel que très peu de locuteurs intègrent dans leur affectivité. Il sert simplement à la communication usuelle (marché, rue) et non à l'expression culturelle. De toute façon, il ne fait pas l'unanimité parmi les locuteurs du domaine kongo.

Les principaux pidgins sont produits à base de langues européennes principalement dans les pays où fut pratiquée la politique assimilationniste. Parmi les plus connus, on peut citer le « négroportugais »⁷ et le français « petit nègre »⁸. Ayant observé le français « petit nègre » dans l'ancien Congo belge, André Vandegans écrivit notamment :

« Le français que parlent ceux qui n'ont reçu que peu ou pas du tout d'éducation présente des lacunes et des défauts vraiment frappants. Leur vocabulaire est pauvre, la morphologie maigre et erronée, la syntaxe inorganique. L'un des faits les plus caractéristiques et plus pittoresques de cette langue est l'introduction, dans ce qu'on pourrait appeler un style élégant, de mots arrachés à leur contexte naturel, familier, populaire ou même argotique. Il arrive souvent que même un individu relativement cultivé se rende coupable de cette sorte de gâchis : on l'entendra dire qu'il doit rencontrer « deux types du ministère de l'Information ». il ne s'agit pas du tout de vagues personnes qu'il méprise, mais au contraire, de hauts fonctionnaires qu'il respecte »⁹.

Ces parlers sont en situation de diglossie par rapport au français et au portugais dont ils proviennent et en situation de bilinguisme par rapport aux langues autochtones. Si la pidginisation évolue vers la créolisation, les langues du terroir seraient davantage mises en péril. Le cas du CapVert est éloquent à ce sujet.

Dans ce pays, un pidgin à base du portugais et datant des XVe et XVIe siècles s'est imposé comme langue de plein droit et support de la capverdianité, supplantant les langues vernaculaires. C'est le besoin d'unification linguistique qui a poussé les Capverdiens à la pidginisation. Mais faut-il croire que l'unilinguisme est absolument indispensable pour un pays? Je ne le pense pas. Car, comme je l'ai déjà souligné plus haut, si cela était vrai, la Suisse plurilingue ne marcherait pas mieux que la Grèce ou le Portugal unilingues.

2.-Que faire pour en sortir?

Après ce bref examen de la problématique linguistique en Afrique due à la colonisation, je dirai qu'elle ne se présente pas sous la forme d'une alternative. Le problème n'est pas de prendre simplement une langue nationale pour remplacer la langue coloniale. Ce qui est important, c'est d'adopter une politique linguistique claire et responsable tendant à satisfaire les aspirations des peuples africains. C'est ce qu'a voulu faire comprendre Pathé Diagne en disant :

« Il faut éviter à la fois le ghetto et l'écran linguistique. On doit être attentif d'une part, à la nécessité de recourir aux langues que pratiquent les populations africaines et de les adapter pour en faire des instruments modernes. D'autre part à la nécessité de solliciter pour encore une période, les langues modernes étrangères qui ici, ont pu déjà jouer un certain rôle dans la formation d'une élite et dans la mise en place d'un appareil politico-économique plus ou moins moderne »¹⁰.

Ce point de vue rejoint celui exprimé par Maurice Houis :

⁷ On observe ce phénomène dans les pays lusophones d'Afrique : Angola, Cap-Vert, Guinée-Bissau, Mozambique et São Tomé et Príncipe.

⁸ Le français « petit nègre » ou français populaire existe pratiquement dans tous les pays francophones d'Afrique. Mais le français populaire dont on parle le plus est celui d'Abidjan (Côte-d'Ivoire).

⁹ André Vandegans cité dans *Langues et politiques de langues en Afrique noire*, Paris, NUBIA, UNESCO, 1977, p. 16.

¹⁰ Pathé Diagne, *op. cit.*, p. 394.

« C'est une erreur de chercher à justifier les langues africaines sur l'exclusion radicale du français ou de l'anglais, ou ces dernières sur l'éparpillement et l'inefficacité des langues africaines. On s'enferme alors dans une alternative dont on ne peut plus sortir. L'Afrique n'évitera pas le bilinguisme dont l'un des termes est une condition d'ouverture sur le monde moderne. Là n'est pas son problème linguistique essentiel et c'est fuir les exigences actuelles et le réalisme que de gloser sur les ruines et l'éviction de l'un des deux termes du bilinguisme. Son problème est que ses propres langues, du fait qu'elles sont celles de l'usage courant et populaire et que, pour cette raison, elles participent au développement, soient reconnues comme telles au niveau même de l'organisation de ce développement »¹¹

Ainsi, l'anglais et le français, principales langues de colonisation, conserveront certainement une place importante dans l'enseignement des Etats africains. Comme l'a souligné D. F. Sakiliba :

« Il n'y a jamais rien eu d'infamant, pour un pays libéré, à conserver dans ses écoles l'enseignement de la langue de l'ex-occupant quand celle-ci ouvre l'accès à des richesses culturelles et facilite des rapports économiques plus précieux que des ressentiments chauvins éphémères »¹²

Il est donc temps pour que les dirigeants africains considèrent la politique linguistique comme une des priorités pour l'avenir de nos Etats qui, au stade actuel de leur développement, sont multilingues. Il conviendrait sans doute d'adopter une politique linguistique garantissant le respect, la dignité et la promotion des langues de toutes les ethnies qui composent un Etat-nation. Promouvoir ces langues en toute équité permet d'éviter des tensions interethniques qui entravent le développement.

Bibliographie

1. DIAGNE (Pathé), « Langues africaines, développement économique et culture nationale » in *Présence Africaine*, n° spécial, 3è trimestre 1971, pp. 370 – 407.
2. IRELE (Abiola), « Eloge de l'aliénation » in *Notre Librairie*, n° 98, juillet, septembre 1989, pp. 54 – 62.
3. HAZOUME (Marc-Laurent), *Du multilinguisme à la société du savoir : Quelles stratégies?*, Hamburg, Institut de l'Unesco pour l'Education, S.D.
4. HOUIS (Maurice), *Anthropologie linguistique de l'Afrique noire*, Paris, PUF, 1971.
5. KOM (Ambroise), « La langue française en Afrique noire postcoloniale » in *Peuples noirs africains*, n° 12, novembre – décembre 1979, pp. 47 – 59.
6. *Langues et politiques des langues en Afrique noire*, Paris, NubiaUnesco, 1977.
7. LUMWAMU (François),
 - « Les langues congolaises : inventaire et présentation », in *Notre Librairie*, n° 92 – 93 mars – mai 1988, pp. 50 – 52.
 - *Essai de morphosyntaxe systématique des parlers kongo*, Paris, Ed. Klincksieck; 1973.
8. SAKILIBA (D.F.), « Présent et Futur des Langues Africaines » in *Présence Africaine*, n°13, avril-mai 1957, pp. 65-73.
9. VERHELST (Thierry), *Des racines pour vivre (Sud-Nord : identités culturelles et développement)*, Paris-Gembloux, éd. Duculot, 1987.

¹¹ Maurice Houis, *Anthropologie linguistique de l'Afrique noire*, Paris, PUF, 1971, pp. 199-200.

¹² D. F. Sakiliba, *op. cit.*, p. 70.